

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 74 - 2023

Séance du : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le trente novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents Excusés : HUGUES Stéphanie, LIOTHIER Céline

Absent : CHALENCON Didier, GAUDIN-LEVERT Natacha

Date de convocation : 09/11/2023

Date d'affichage : 09/11/2023

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile STORNI

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGCT
- **NOMME** STORNI Cécile pour remplir ces fonctions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire